

Circulaire n°16 du 16 février 2018

Aux : Présidents de Ligues

De : Jean-Marie BELLICINI
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Frédéric SANAUER
Patrice GERGES

OBJET: MATCH INTERLIGUES HORS – STADE 2018 SUR 10 KM JU/ES

Chers amis,

Dans le cadre de sa politique de développement du Hors-Stade, et tout particulièrement pour les catégories Juniors et Espoirs, la Fédération Française d'Athlétisme reconduit la rencontre inter-ligues sur 10 km.

La douzième édition de cette rencontre aura lieu le dimanche 21 Octobre 2018, à Mulhouse au CENTRE PSA – Peugeot - Citroën, dans le cadre des « 5 et 10 km PSA ».

La Ligue d'Athlétisme Région Grand - Est apportera tout son soutien pour ce match inter ligues Juniors-Espoirs.

Pour cette rencontre, nous espérons vivement pouvoir compter sur la participation de votre Ligue.
Vous trouverez tous les renseignements nécessaires et les modalités du règlement dans le document ci-après.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Michel HUERTAS
Vice-président au running
et au développement des clubs

La participation du maximum de Ligues est souhaitable. Elles seront les bienvenues, même si elles ne peuvent pas présenter d'équipes complètes.

En cas d'équipe incomplète, les athlètes présents concourront uniquement à titre individuel dans leur catégorie.

Match Inter-ligues Hors Stade Sur 10 km

JUNIORS et ESPOIRS, Hommes et Femmes

Ce match vise à rassembler au mois d'octobre, lors **d'un 10 km**, des jeunes coureurs de demi-fond et de fond, venant de toutes les régions de France au travers d'une sélection de Ligue, en donnant la priorité au classement par équipes.

1- Date retenue pour 2018 : 21 octobre 2018 dans le cadre du 10 km PSA Peugeot Citroën- Mulhouse

Le Site web est consultable par le lien : <https://www.5-et-10-kms-psa.com/>

Le responsable général, Président du Comité d'organisation est :

Olivier COUTANT

8 chemin du Kappelgarten

68460 LUTTERBACH

Port : 07 60 38 77 53

@ : olivier.coutant@mpsa.com

Responsable logistique (hébergement-restauration-transport) :

Dominique BOUDROT

Port : 06 30 52 75 83

@ : dominique.boudrot@mpsa.com

Responsable de la course :

Claude KLEIN

1 rue du séminaire

68720 ZILLISHEIM

Port : 06 84 15 00 43

@ : kleinclaude@evhr.net

Les compositions d'équipes devront être envoyées uniquement à :

Claude KLEIN - Port : 06 84 15 00 43 @ kleinclaude@evhr.net

avant le lundi 15 octobre 2018 (Date limite)

2- Les modalités de sélection, la gestion et le financement des transports et de l'hébergement restent de la responsabilité de chaque Ligue

3- L'organisateur s'engage à

- Ne pas faire payer d'engagement aux Ligues représentées ;
- Assurer un départ équitable pour l'ensemble des délégations ;
- Attribuer des dossards permettant d'identifier la Ligue et la catégorie (à mettre dans le dos) ;
- Récompenser le premier individuel les 3 premières équipes, **pour chaque catégorie JU + ES FFA** ;
- **Décerner le trophée Ligue FFA (voir point 7 ci-dessous)** ;
- Organiser la présentation des équipes (conférence de presse... etc.) ;
- Offrir un soutien logistique pour les liaisons gare-hôtel ou hôtel-parcours, ainsi que pour les structures d'hébergement ;
- Proposer un repas collectif aux délégations, la veille au soir, type « pasta-party ».

4- Les catégories concernées sont

Les juniors femmes, les espoirs femmes, les juniors garçons, les espoirs garçons ; à noter que les catégories sont celles de la saison en cours jusqu'au 31 Octobre **2018**.

Les cadets et cadettes sont exceptionnellement autorisés à courir pour compléter une équipe de juniors.

5- Les équipes

Elles sont composées de 4 athlètes, dont 3 comptent pour le classement.

Les Ligues sont autorisées à présenter plus d'athlètes dans une ou plusieurs catégories concernées.

Chaque Ligue pourra avoir plusieurs équipes classées mais il ne sera compté une équipe chaque fois que 4 athlètes seront classés, le 4^{ème} ne sera pas pris en compte dans l'addition du temps de l'équipe (il faut donc un minimum de 7 athlètes pour pouvoir classer deux équipes).

Lorsqu'une Ligue est dans l'impossibilité de constituer une équipe « espoir », elle pourra engager au maximum 2 athlètes juniors pour constituer une équipe de 4 athlètes.

Ces athlètes seront alors classés « espoirs » et ne pourront donc pas compter simultanément au titre d'une équipe « junior ».

Lorsqu'une Ligue est dans l'impossibilité de constituer une équipe « junior », elle pourra engager au maximum 2 athlètes cadets pour constituer une équipe de 4 athlètes.

Toute Ligue usant de la possibilité d'engager un(e) ou deux athlète(s) « surclassés » dans une (des) catégorie(s) ne pourra pas engager plus de 4 athlètes dans la (les) catégorie(s) concernée(s).

Une équipe « espoir » ne peut pas être complétée avec des cadets.

6- Le classement des équipes

Le classement se fait par addition des temps des 3 meilleurs athlètes. Les équipes sont classées par temps croissant.

En cas d'égalité, c'est la place du 3^{ème} équipier qui sera déterminante.

Classements par équipe

- Juniors Hommes
- Juniors Femmes
- Espoirs Hommes
- Espoirs Femmes

Les athlètes sélectionnés en équipe de Ligue ne seront pas comptabilisés pour un éventuel classement par équipe de Clubs.

7- Trophée Ligue = Classement général

Le classement se fait par addition des douze meilleurs temps, les trois meilleurs par catégorie. En cas d'égalité, le départage sera fait par le classement du dernier équipier.

Le classement ne concerne que les Ligues ayant présenté une équipe dans chaque catégorie.

Classements individuels

- 1^{er} Junior Homme
- 1^{ère} Junior Femme
- 1^{er} Espoir Homme
- 1^{ère} Espoir Femme

Tous les athlètes sélectionnés devront être licenciés au plus tard la veille de la compétition.

L'organisateur réalisera un classement spécifique pour le match inter-ligues